Docusign Envelope ID: F5DB2444-D600-8D4A-8160-FBD66D044326

2P Conseils
Société à responsabilité limitée d'expertise-comptable
Au capital de 1.000 €
Siège social : 31 rue de l'Orangerie - 67700 SAVERNE
RCS SAVERNE 108 286 311
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre,

Les associés de la Société :

[…]

et ce à l'effet de statuer, par voie de décisions unanimes des associés, sur l'ordre du jour suivant :

- déclarations préalables des Associés ;
- ajout d'un article 12 « Cessation d'activité d'un associé professionnel » aux Statuts et renumérotation corrélative des articles suivants ;
- suppression, à l'occasion de la mise à jour des statuts, des mentions devenues sans objet en suite de l'immatriculation de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

[…]

DEUXIEME DECISION

Ajout d'un article 12 « Cessation d'activité d'un associé professionnel » aux Statuts et renumérotation corrélative des articles suivants

Les Associés, afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les exigences de l'Ordre des experts-comptables,

- décident d'insérer un nouvel article 12 intitulé « Cessation d'activité d'un associé professionnel », rédigé comme suit :

  « *Le professionnel associé qui cesse d'être inscrit au Tableau de l'Ordre des experts-comptables interrompt toute activité d'expertise comptable au nom de la société à compter de la date à laquelle il cesse d'être inscrit.*

  La société saisit le Conseil régional de l'Ordre dont elle relève afin que celui-ci lui accorde un délai, qui ne peut excéder deux ans, en vue de régulariser sa situation. »

Docusign Envelope ID: F5DB2444-D600-8D4A-8160-FBD66D044326

- décident en conséquence de renuméroter les anciens articles 12 à 32 des statuts, qui deviennent respectivement les articles 13 à 33, et de mettre à jour corrélativement les renvois internes des statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME DECISION

Suppression, à l'occasion de la mise à jour des statuts, des mentions devenues sans objet en suite de l'immatriculation de la Société

Les Associés décident, à l'occasion de la mise à jour des statuts décidée au sein de la décision qui précède, de supprimer les articles 30 à 32 des Statuts (avant la renumérotation des articles visée ci-dessus), devenus sans objet en suite de l'immatriculation de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

[…]

Le présent extrait est certifié conforme par le Gérant par voie électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

Signé par :
PASCAL PORTEFAIX
C1157E7111BD401...

Monsieur Pascal PORTEFAIX